Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 septembre 2019

DÉLIBÉRATION N°2019-070

OBJET : Tableau des effectifs 2019

En exercice : 19
Membres
Présents(s) : 14
Pouvoir(s) : 3
Absent(s) : 5

Le seize septembre deux mille dix-neuf, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :
Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Bénédicte NASTORG LARROUTURE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :
Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Michel BONNOT à Crescent MARAULT, Bertrand POUSSIERRE à Christian BRUNEAUD

Le ou les membres absent(s) :
Aurore BAUGE, Michel BONNOT, Bertrand POUSSIERRE Roger BUFFAUT, Axelle BONNIN

Secrétaire de séance : Monsieur Christian VEILLAT

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Vu l'avis du comité technique paritaire du 5 septembre 2019

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération 2017-057 du 19 juin 2017 modifiant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi de rédacteur principal de 1ère classe, un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe, et un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, en raison de la radiation des cadres des agents occupant ces postes,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le nouveau tableau des effectifs ci-dessous :

	2019	
Cadre d'emploi	**Nb postes**	**Dont tps incomplet**
Attaché	1	0
Rédacteur	1	0
Adjoint administratif	3	0
Adjoint technique	12	1
Adjoint du patrimoine	3	3
Technicien	2	0
ATSEM	4	0
Brigadier	1	0
TOTAL	**27**	**4**

Cadre d'emploi	**Nb postes**	**Dont tps incomplet**
Educateur jeunes enfants	2	0
Adjoint d'animation	14	9
Auxiliaire de puériculture	3	2
TOTAL	**19**	**11**
Contractuels pour palier des besoins occasionnels ou des remplacements (ou saisonniers d'été)	8	

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Crescent MARAULT

Signé par : Crescent MARAULT
Date : 02/10/2019
Qualité : Maire

MAIRIE SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (YONNE)

Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le 02/10/2019

ID : 089-218903466-20190916-2019_070-DE